

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 JUILLET 2022**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2072-07-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 5 juillet 2022 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2073-07-22 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mai 2022, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

A.1 Résolution 2022-PPCMOI-01

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution 2022-PPCMOI-01 adoptée par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, cette résolution accorde, pour l'immeuble constitué du lot 6 356 465 du cadastre du Québec, l'autorisation d'un usage accessoire de « réparation de machinerie agricole » et détermine des conditions concernant la superficie d'implantation de l'usage et du bâtiment, les cases de stationnement, la hauteur, l'entreposage extérieur et l'affichage. S'agissant d'un 2^e usage, des démarches sont requises auprès de la CPTAQ pour l'autoriser.

A.2 Résolution 2022-PPCMOI-02

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution 2022-PPCMOI-02 adoptée par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, cette résolution accorde, pour l'immeuble constitué du lot 6 379 894 du cadastre du Québec, l'autorisation d'usage « service de garde » et détermine des conditions concernant l'implantation, les cases de stationnement, la hauteur, les matériaux de construction, l'aménagement d'une zone tampon et l'imperméabilisation des surfaces.

1.1.2 Modifications

A) Sainte-Brigide-d'Iberville - Projet éolien Monnoir

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, présente un comparatif des demandes de modifications sollicitées relativement au RCI visant l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Haut-Richelieu tel que transmis par le promoteur du projet éolien de Monnoir à Sainte-Brigide-d'Iberville. Les membres du comité administratif recommandent la tenue d'une séance de travail au mois de septembre et d'ici là, chaque municipalité pourra mesurer les impacts de telles modifications sur leur territoire.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, informe de l'adoption de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. En l'occurrence, le Gouvernement n'a pas encore déposé son plan d'action ni entériné les orientations gouvernementales.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FRR Volet 3 - Signature innovation

2.1.1 Cadre de gestion et règles de fonctionnement du Comité directeur

Le directeur général soumet que suite à la signature de l'entente avec le MAMH concernant le Volet 3 du FRR - Signature innovation, un cadre de gestion et les règles de fonctionnement du comité directeur doivent être déposés et approuvés. Les membres du comité directeur se réuniront le 8 juillet prochain pour discuter du contenu de ces documents de sorte qu'ils pourront en faire la recommandation au conseil de la MRC le 13 juillet 2022.

CAPV2022-07-05

2.1.2 Mandat d'administration et de coordination

Le directeur général soumet qu'il y a 2 ans, soit au début du dossier, le conseil a privilégié l'administration et la coordination du dossier Signature innovation par NexDev. À cet effet, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation privilégie qu'un mandat officiel soit accordé par résolution à NexDev. Par ailleurs, le Ministère souhaite que le conseil de la MRC s'approprie l'ensemble de la démarche au cours des 3 prochaines années. Une ressource à l'interne de la MRC pourrait être requise dans la mesure où le Ministère maintient son orientation.

2.2 L'ANCRE - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution pour faire suite à la séance de travail du mois de juin 2022 concernant l'aide financière à L'ANCRE à raison d'un maximum de 397 931\$. En l'occurrence, le dépôt d'une demande de subvention au MIFI dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC) sera également ratifié.

2.3 Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole en Montérégie - Projet d'agrandissement

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer et de soutenir financièrement les démarches visant l'agrandissement du registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole en Montérégie proposé par Nature-Action Québec puisque ces informations sont déjà disponibles sur différents sites Internet.

2.4 Aide financière - La Route de Champlain

Faisant suite à la rencontre avec les intervenants de La Route de Champlain, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer une aide financière de 75 000\$ pour la saison estivale 2022 de La Route de Champlain.

2.5 Programmes PAU/PME / AERAM - Pardon des dossiers d'un solde de moins de 30\$

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a octroyé des prêts dans le cadre des programmes Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAU/PME) et Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers ne sont pas pardonnés à 100% dont certains présentent une somme due de 30\$ et moins;

CONSIDÉRANT les enjeux administratifs (communication, contrat de prêt, encaissement, conciliation, suivi, vérification, etc.) pour obtenir le remboursement d'une somme de 30\$ et moins;

EN CONSÉQUENCE;

2074-07-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise le pardon des montants résiduels à rembourser en-deçà d'un montant de 30,00\$ et ce, dans le cadre des programmes PAU/PME et AERAM décrétés par le ministère de l'économie et de l'Innovation pour les dossiers suivants :

PAUHR-019	1,04\$
PAUHR-020	1,02\$
PAUHR-025	2,80\$
PAUHR-029	24,88\$
PAUHR-036	0,16\$
PAUHR-048	1,48\$
PAUHR-051	26,79\$
PAUHR-062	2,80\$
PAUHR-068	0,44\$
PAUHR-074	1,00\$
PAUHR-088	0,66\$
PAUHR-093	0,60\$
PAUHR-096	1,32\$
PAUHR-102	2,32\$

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux pardons pour tout autre dossier PAU/PME et AERAM présentant un solde de 30\$ et moins;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.6 Politique culturelle de la MRC du Haut-Richelieu 2021-2031 - Plan d'action

CONSIDÉRANT la proposition du Comité culturel du Haut-Richelieu pour la réalisation d'un plan d'action de la nouvelle Politique culturelle de la MRC du Haut-Richelieu 2021-2031;

EN CONSÉQUENCE;

2075-07-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une aide financière d'un maximum de 6 323,63\$ au Comité culturel du Haut-Richelieu afin qu'il élabore un Plan d'action triennal de la Politique culturelle de la MRC du Haut-Richelieu 2021-2031, le tout puisé à même les surplus réservés de la Politique culturelle (poste budgétaire 59-131-10-002);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 ÉVALUATION

3.1 Dépôt des rôles d'évaluation - Demande d'extension de délai

Considérant le remplacement de personnel dû à un départ à la retraite, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution permettant le dépôt des rôles d'évaluation pour les municipalités de Lacolle, Saint-Alexandre, Saint-Georges-de-Clarenceville et Venise-en-Québec au plus tard le 1^{er} novembre 2022, si requis.

CAPV2022-07-05

4.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Nouveau responsable de poste et rapport annuel 2021-2022

Le directeur général soumet que les représentants de la Sûreté du Québec présenteront le rapport annuel 2021-2022 et le nouveau responsable de poste préalablement à la séance régulière du 13 juillet prochain.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 juillet prochain.

5.1.2 Demande d'aide financière - Événement Clarfest et 200^e anniversaire

Le directeur général soumet la demande d'aide financière des représentants de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour un montant de 2 500\$ en ce qui a trait à l'événement Clarfest et le 200^e anniversaire de la Paroisse. Compte tenu que toutes les municipalités sont susceptibles de fêter leur centenaire, les membres du comité administratif ne peuvent acquiescer à cette demande puisqu'elle concerne la municipalité locale seulement.

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) Responsabilité élargie des producteurs - GoRecycle

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre afin que Recyc-Québec puisse verser une subvention aux municipalités et organismes de gestion intégrée des matières résiduelles relativement à la collecte des halocarbures et des appareils ménagers. Par ailleurs, les allègements administratifs sont également sollicités.

B) Fiscalité municipale - Révision

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches visant la diversification des revenus d'une municipalité outre les taxes foncières de sorte que ces dernières puissent faire face à leurs obligations dans des conditions stables, prévisibles et pérennes. En conséquence, un chantier est sollicité sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale.

6.0 COURS D'EAU

6.1 Stations de pompage de la rivière du Sud - Vérification préventive

2076-07-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise les travaux d'entretien préventif des pompes des stations Lamoureux, Rang des Côtes et Melaven par la firme Pompex inc., le tout pour un montant maximum de 15 000\$ (taxes incluses);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.2 **Digues Lamoureux et Rang des Côtes - Fauchage**

2077-07-22 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise les travaux de fauchage des digues Lamoureux et Rang des Côtes par la firme Excavation David Fréreau inc., le tout pour un montant maximum de 20 000\$ (taxes incluses);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.3 **Cours d'eau Décharge des Vingt, branche 21, Henryville et
Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à procéder
aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Julien Bouchard, ing., de la firme Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 21 du cours d'eau Décharge des Vingt située sur le territoire des municipalités d'Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

6.4 **Cours d'eau Campbell, branche 3 - Henryville et
Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à procéder
aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Julien Bouchard, ing., de la firme Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 3 du cours d'eau Campbell située sur le territoire des municipalités d'Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

7.0 **VARIA**

8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

CAPV2022-07-05

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2078-07-22 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 5 juillet 2022.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier